
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **LE MERLERAULT** (Département de l'Orne)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Le 08 novembre 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AB numéros 7 et 8 pour une contenance totale de 1 372 m².

POS/PLU : RNU / Zone de PPRT (Arrêté préfectoral 12/05/2014)

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet prévoit un équipement public de type espaces de stationnement et accès piétonniers attenants à la salle de sport.**

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du 18 janvier 2019 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : Commune de **LE MERLERAULT**

ÉVALUATION
DOMANIALE : avis des domaines du 12 novembre 2018 : 55.000 € +/- 20 % de négociation + 5,5 % environ et arrondi de frais notariés

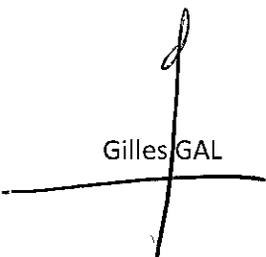
IMPUTATION : **Compte n° 970 424 – LE MERLERAULT « Site DESCHAMPS »**
Enveloppe projet : 70 000 €

07 FEV. 2019

l'Adjoint au Secrétaire Général ROUEN le 24 janvier 2019
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Dominique LEPETIT


Gilles GAL